

Projet d'extension du tramway Avis favorable de la Commission d'enquête publique

Mardi 25 novembre 2025, la Direction Départementale des Territoires et la Mer (DDTM) du Calvados a remis à la collectivité le rapport et les conclusions établis par la Commission d'enquête, suite à l'enquête publique menée sur le projet d'extension du réseau de tramway de Caen la mer.

RETOUR SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'**enquête publique** relative au projet d'extension du réseau de tramway de Caen la mer s'est déroulée **du 15 septembre au 16 octobre** dernier. Pendant cette période, les habitants et riverains ont pu s'informer sur le projet via le dossier d'enquête disponible en ligne et dans les lieux prévus à cet effet. Ils ont pu également partager leur avis sur le projet, que ce soit lors des treize permanences publiques organisées par la Commission d'enquête, en ligne sur la plateforme numérique de concertation, ou encore dans les registres légaux papier mis à disposition notamment aux accueils de Caen la mer et de la Ville de Caen. En tout, 540 contributions ont été recueillies.

A l'issue de cette dernière étape de concertation, la Commission d'enquête a fait part de ses conclusions sur le projet porté par la Communauté urbaine. Elle a émis un **avis favorable sur l'utilité publique du projet** ainsi que sur l'enquête parcellaire menée dans le cadre de la procédure d'expropriation, pour cause d'utilité publique, des parcelles impactées par le projet d'extension. Le rapport est également assorti de cinq réserves et de six recommandations.

PROCHAINES ÉTAPES : VERS L'OBTENTION DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

A la suite de la remise du rapport d'enquête, la Communauté urbaine dispose d'un délai de 6 mois pour prendre acte des conclusions et avis de la commission, procéder à la levée des réserves et prendre en compte les recommandations afin de délibérer sur la poursuite de son opération par une déclaration de projet.

Caen la mer s'attèle dès à présent à apporter les réponses aux réserves et recommandations transmises, afin de permettre au projet de progresser dans les meilleurs délais.

Cette délibération portant « Déclaration de projet » permettra au Préfet de statuer sur la Déclaration d'utilité publique (DUP) et la cessibilité.

Retrouvez le rapport détaillé et les conclusions de l'enquête sur :
projet-tramway.caenlamer.fr.

Communiqué de presse

Mercredi
26 nov.
2025

LE CALENDRIER DU PROJET

